

MAIRIE DU BEC HELLOUIN

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 55 – JANVIER 2020

Le Maire, le conseil municipal, les employés communaux sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

Opération de sécurité Hameau de Saint-Martin

Aménagement d'un bassin de rétention et réseaux d'assainissement RD 438/39

Suite à l'accident du poids lourd tractant une citerne de carburant qui s'est renversée sur la RD 438, en janvier 2014, le Conseil Départemental a décidé d'engager des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention afin de se prémunir de toute nouvelle pollution accidentelle sur la RD 438.

Le projet est réalisé, les travaux confiés à l'entreprise Viafrance doivent commencer le 17 février 2020 pour une durée de 2 mois.

Cet aménagement consiste à créer un bassin de rétention, mais aussi à la pose et au remplacement des bordures caniveaux existants ainsi qu'au remplacement de tous les réseaux enterrés d'eaux pluviales.

Ces travaux se feront sur la RD 438 sous circulation et sous alternat en deux tronçons de 300m.

Un flyer d'information sur les contraintes de circulation sera adressé à tous les habitants du hameau de St Martin, de plus des panneaux d'information seront installés sur la RD 438 de part et d'autre du chantier.

Commandes groupées fuel
Vos commandes doivent parvenir en mairie pour 2020 les :
7 février, 3 avril, 3 juillet, 2 octobre et 4 décembre

**Le Maire, le conseil
municipal, les employés
communaux sont heureux de
vous présenter leurs
meilleurs vœux pour la
nouvelle année**

REUNION DU 15 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FINET Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. MULET, COUY, THONNEL, HUGONNENC, Mmes DUBRUNFAUT, LABOIS, FALCE, BRUNY

Absents excusés : M. CANU et Mme HERVE-GRUYER
Mme LABOIS a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du rapport de la CLECT

En 2019, il a été procédé aux redistributions de compétences suivantes entre les communes et la communauté de communes :

Sont restitués aux communes les compétences et les équipements suivants :

- Le bâtiment du RASED situé à Beaumont le Roger ;
- La gestion des eaux pluviales urbaines.
- Est étendue sur l'ensemble du territoire la compétence exercée par la communauté de communes en matière de transport des élèves vers les piscines.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences. Elle s'est donc réunie à plusieurs reprises afin de déterminer le coût net des compétences transférées. Pour le Bec Hellouin, nous ne sommes concernés que par la gestion des eaux pluviales pour un montant de 4 031.70€. Cette somme sera versée chaque année au budget communal avec les autres compensations.

Ce rapport est soumis à l'approbation des communes.

Ces travaux ont conduit à la validation du rapport d'évaluation des charges transférées lors de la CLECT du 2 octobre dernier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Travaux SIEGE

Sur proposition de M. le Maire, le Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) a accepté d'inscrire pour 2020, deux programmes de travaux subventionnés au Bec, avec participation de la commune:

- Rue St Anselme, enfouissement des réseaux entre le moulin et le centre équestre pour un reste à charge en section d'investissement de 3 491,67€ et en section de fonctionnement de 7 500,00€

- Eclairage public à St Martin au niveau de l'abri bus pour un reste à charge de 3 333,33€

Loyer du Centre équestre

Le conseil municipal a accepté de faire une remise gracieuse des loyers des prairies de La Chambrie louées au centre équestre pour les années 2015 et 2016.

En effet, suite à la reprise des terres par la commune pour construction, le passage de l'assainissement et le manque de branchement d'eau dans la partie restante, les conditions d'exploitation étaient dégradées.

Toilettes PMR à la mairie

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les locaux de la mairie viennent de faire l'objet de travaux pour la mise en accessibilité.

Il convient maintenant pour finaliser cette mise en accessibilité de réhabiliter les anciennes toilettes de l'école situées sous le préau à proximité immédiate des locaux et il soumet 2 devis au conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise GRIEUX pour un montant de 5 517,59€

Réfection de la toiture de l'Archange

2 devis sont soumis pour cette réfection, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MESAS d'un montant de 10 854,90€ HT pour la réfection de la toiture de l'Archange qui est en très mauvais état.

Participation aux frais de restauration scolaire des enfants scolarisés à Brionne

Le conseil municipal a accepté de prendre en charge la différence entre le prix des repas pratiqué pour les enfants de Brionne et ceux des autres communes fréquentant les écoles de Brionne.

Demande de classement de la plate tombe

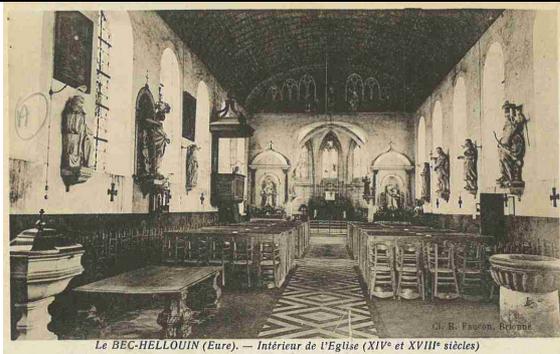
M. le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire d'une plate-tombe : panneau représentant l'abbé Herluin, en bois peint, fin XVIII^e début XIX^e qui était exposée sur la tombe du chevalier Herluin quand il reposait en l'église paroissiale jusqu'en 1958 date à laquelle le sa dépouille fut transférée à l'abbaye.

La plate-tombe est depuis cette date en dépôt à l'abbaye. Elle nécessite d'importants travaux de restauration.

Le service de conservation des antiquités propose d'en solliciter l'inscription. Cette inscription au titre des monuments historiques serait une reconnaissance pour la commune, permettrait d'en assurer une protection juridique et donnerait accès à des possibilités d'aides pour travaux de restauration de l'Etat, du Département et son retour dans l'église paroissiale avec sécurisation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Un dossier de demande de subvention va être présenté à tous nos partenaires afin d'obtenir un maximum de subvention pour le financement de l'opération.



Le BEC-HELLOUIN (Eure). — Intérieur de l'Eglise (XIV^e et XVIII^e siècles)
Ch. B. Faugon, Reims
La plate tombe est visible sur cette carte postale juste derrière les fonds baptismaux

Tarifs des locations de la salle des fêtes

Le conseil municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs de location de la salle des fêtes sauf pour les expositions qui s'élèveront à la somme de 120.00€.

Embauche pour une mission temporaire

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'embauche d'un agent pour une mission temporaire, à savoir divers travaux de menuiserie et de peinture à réaliser en régie dans différents bâtiments communaux.

Après délibération, cette proposition est acceptée par le conseil, la personne retenue sera rémunérée sur la base des heures réellement effectuées.

Vente de terrain à bâtir à La Chambrie

Le conseil municipal a fixé le prix de vente du terrain prêt à la vente à La Chambrie pour la somme de 41 000€ TTC, pour une surface de 1 099m², viabilisé pour l'assainissement collectif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 1130

Point propreté sur le parking près de l'ancienne gare

Nous constatons une recrudescence des incivilités au point propreté place Robert de Torigny : cartons et poubelles ménagères débordent des contenants. **Quelle triste image pour notre Plus Beau Village de France !**

Nous vous demandons de respecter les consignes de tri : les cartons doivent être pliés pour être déposés dans le container. En enfin, si le container est plein, nous vous rappelons que la déchetterie n'est qu'à 2 km et qu'ainsi les cartons non souillés et non mouillés pourront être recyclés. **Soyons ECO-RESPONSABLES**

11 Novembre - Repas des Sages

Après la messe à l'abbaye, le dépôt d'une gerbe au Monument aux morts et l'AG des Anciens Combattants, le traditionnel repas offert à nos Anciens s'est tenu le 11 novembre à l'Auberge de l'Abbaye où chacun a pu apprécier la qualité des plats servis par un personnel attentif et souriant. Ces réjouissances ont été ponctuées de chansons reprises en chœur par l'ensemble des convives accompagné de notre accordéoniste local.

M. le Maire en a profité pour souhaiter une bonne santé à nos doyens du village, Mme Guilbert et M. Huyghebaert, qui ne pouvaient être présents.



Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre logement. Demandez à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

Pour bénéficier de ce dispositif, faites en la demande au minimum 2 jours avant votre départ à la brigade de gendarmerie.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end. Vous serez prévenus en cas d'anomalies. Ainsi informés, vos proches, restés sur place, seront en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés...

Gagnez du temps, téléchargez le formulaire en ligne avant de vous rendre sur place ou venez en mairie où le formulaire est à votre disposition.

Destruction des nids de frelons asiatiques

Les services du GDS EURE et le Conseil départemental de l'Eure (CD27), chargés de la destruction des nids de frelons asiatiques, nous informent :

Arrêt de la prise en charge de 30% plafonnée à 100€ de la part du CD 27 à partir du 25 novembre 2019. En effet, en raison des conditions météorologiques défavorables aux colonies de frelons asiatiques et la fin d'activité de ces derniers dans nos régions, leur destruction ne présente plus d'intérêt car les reines ont quitté le nid et se sont enterrées.

Si le GDS est sollicité pour des activités résiduelles de colonies, la totalité des prestations seraient à facturer au demandeur et aucune participation de la commune ne sera donnée.

Le service devrait reprendre au printemps 2020.

Décorations de Noël

Un grand Merci aux commerçants, aux habitants, aux conseillers, à tous les bénévoles ainsi qu'à l'association Mon Village qui ont œuvré depuis la Toussaint pour la décoration de notre village. Grâce à eux, notre village a pris son décor de fêtes pour cette fin d'année.

INFORMATIONS

- **Le secrétariat de la mairie sera ouvert le 23/12/2019 puis fermé jusqu'au 03/01/2020.**

En cas d'urgence vous pouvez appeler le 06 71 06 82 40 ou le 06 48 06 46 96.

- **Inscription sur les listes électorales :** Pour les élections municipales, les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 février 2020 soit en ligne sur service-public.fr soit auprès de la mairie.

- **La Bibliothèque sera fermée du 21/12/2019 au 05/01/2020**

